

PROCÈS VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30.06.2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le trente Juin à huit heures,

A TOULOUSE -31100- 13, Allée des Vitarellles, au siège social, le Président de la société par actions simplifiée "AB CONSEIL", immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le n° 530.733.484, au capital de 5 000 €, a répertorié les faits suivants :

Alain BRUGUIERE note qu'il doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Liquidateur sur les comptes définitifs de liquidation ;*
- Examen et approbation de ces comptes ;*
- Quitus au Liquidateur ;*
- Constatation de la clôture de la liquidation.*

Et consigne :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé unique prend acte de l'absence de résultat (0€), du désintéressement des créanciers, du boni de liquidation de 3 436,58 €:

*☞ éligible, sur option, à l'abattement de 40%
prévu par l'article 158-3 al.2 du C.G.I.*

☞ dividende net par action 68,73 €

et du remboursement de ses apports.

La société opérera sur ce boni de liquidation les retenues à la source appropriées qui seront versées directement au Trésor Public.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'une distribution exceptionnelle de report à nouveau a eu lieu au 12.12.2024.

EXERCICES	DISTRIBUTION GLOBALE	ELIGIBLE A L'ABATTEMENT 40% SUR LA DISTRIBUTION	SANS ABATTEMENT
31.12.2023	35 000 € Soit : 700 € par action	35 000 €	-
31.12.2024	38 000 € Soit : 760 € par action	38 000 €	-

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique approuve les comptes de liquidation, le rapport et les actes de gestion pour la période écoulée du 31.12.2024 au 30.06.2025 tels qu'ils sont présentés et donne au liquidateur quitus de sa gestion.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique prononce la clôture de liquidation et décharge le Liquidateur de son mandat à compter de ce jour.

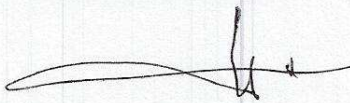
QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé unique donne tous pouvoirs aux porteurs de copies du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicités légales et autres qu'il y aura lieu.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à huit heures trente.

Dont procès-verbal signé après lecture par :

LE LIQUIDATEUR,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain Bruguière', with a long horizontal stroke extending to the left.

Alain BRUGUIERE